

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

**Règlement 1005 décrétant des travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable et réfection du pavage des rues Charbonneau et Brunelle et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 633 000 \$ pour en acquitter le coût**

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Varennes le 9 mars 2026.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 30 avril 2026.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Donné à Varennes, ce 5 mai 2026.

*Le directeur des Services juridiques et greffier adjoint,*

  
M<sup>e</sup> Nicolas Koltoukis, avocat

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 5 mai 2026 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 5 mai 2026.

*Le directeur des Services juridiques et greffier adjoint,*

  
M<sup>e</sup> Nicolas Koltoukis, avocat